

INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHERAPIE

CHU DE BORDEAUX

**IMS PELLEGRIN
RUE FRANCISCO-FERRER
33076 BORDEAUX CEDEX
FRANCE**

tel : 05.56.79.54.39

fax : 05.56.79.61.08

site CHU : www.chu-bordeaux.fr

**site Association Nationale Française des
Ergothérapeutes : www.anfe.fr**

site ENOTHE : www.enothe.hva.nl

site WFOT : www.wfot.org

Conseil Régional Aquitaine

L'Institut de Formation en Ergothérapie de Bordeaux a ouvert ses portes en octobre 1974, dans le cadre de l'Institut des métiers de la Santé du CHU. Elle dépend de la Direction du Centre Hospitalier de Pellegrin et de la Direction Générale du CHU de Bordeaux. La gestion et l'administration de l'Institut de Formation aux Carrières de Santé sont faites par la Direction Générale du CHU de Bordeaux. Mr. Le Pr.Arné, Chef du Service de Rééducation Fonctionnelle du CHU a été à l'origine de cette création, aidé pour la mise en place par Mme Nguyen-Steninger, ergothérapeute.

L'école d'ergothérapie a été agréée par le Ministère de la Santé en 1974 pour un effectif total de 40 élèves. L'agrément ministériel a été modifié en 1992, fixant un quota de 20 étudiants pour l'admission en premier Cycle chaque année. Cet agrément a été encore modifié en 2002 pour accueillir 30 étudiants en première année. Depuis 1991, l'admission à l'Institut de Formation en Ergothérapie de Bordeaux se fait à l'issue d'une année préparatoire à la Faculté de Médecine de Bordeaux 2.

L'Institut de Formation en Ergothérapie de Bordeaux respecte les normes d'éducation de la Fédération Mondiale des Ergothérapeutes (W.F.O.T.).

L'Institut de Formation en Ergothérapie de Bordeaux est adhérent au Réseau Européen des Ecoles d'Ergothérapie (ENOTHE) depuis 1997.

CONTENU DU DOCUMENT :

- 1/ Renseignements sur l'ergothérapie
- 2 / Admission à l'Institut de Formation en Ergothérapie
- 3/ Etudes préparatoires au Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute
- 4 / Frais de formation
- 5 / Projet pédagogique.

1 / RENSEIGNEMENTS SUR L'ERGOTHERAPIE

HISTORIQUE

Dès le XVIII^e siècle en France, TISSOT dans le domaine fonctionnel et PINEL dans le domaine psychiatrique préconisent les exercices physiques appliqués à un travail.

Dès le début du XX^e siècle, Herman SIMON en Allemagne et quelques thérapeutes aux U.S.A. sans oublier TOSQUELLES, DAUMEZON, SIVADON, LE GUILLANT en France, mettent en évidence les bienfaits de l'activité dans une approche holistique du patient (approche globale prenant en compte aussi bien corps et esprit).

Ce n'est en fait qu'après la première guerre mondiale que l'ergothérapie va se développer, en particulier dans les pays anglo-saxons, avec pour objectif prioritaire de faciliter la réinsertion socio-professionnelle des blessés de guerre.

En France, l'ergothérapie ne s'instaurera vraiment qu'après la deuxième guerre mondiale. Les premières écoles d'ergothérapie ouvriront à Paris et Nancy en 1954.

En 1951, la Fédération Mondiale des Ergothérapeutes (WFOT) est fondée. L'Association Nationale Française des Ergothérapeutes (ANFE) devient membre de la WFOT en 1962.

L'ERGOTHERAPIE ACTUELLEMENT

L'ergothérapie a pour objectif d'aider la personne handicapée à se réadapter dans son environnement familial, social ou professionnel.

L'ergothérapeute est souvent amené à travailler avec des personnes confrontées à de multiples handicaps qui ne leur permettent pas de vivre de façon satisfaisante, par manque d'indépendance physique et/ou d'autonomie psychique.

L'ergothérapeute cherchera donc, par des moyens très pratiques et très proches de la vie quotidienne, à développer les capacités de la personne handicapée pour qu'elle puisse accéder à plus d'indépendance ou d'autonomie personnelle et donc retrouver une vie plus acceptable.

Avant toute prise en charge, l'ergothérapeute effectuera des bilans ou observations (aux niveaux physique, cognitif, fonctionnel, comportemental, socio-familial...) afin de mieux cerner les capacités restantes et les possibilités d'amélioration. Ces bilans permettent d'approcher la personne handicapée tant sur le plan physique et psychologique que sur le plan environnemental, tous ces facteurs étant très liés entre eux.

En rééducation, le principe de l'ergothérapie étant de retrouver le geste par le geste, l'ergothérapeute utilisera des mises en situation d'activité et de travail proches de la vie quotidienne. Ces activités seront adaptées aux pathologies (traumatologie, rhumatologie, neurologie, psychiatrie...) et aux personnes traitées (enfants, adultes, personnes âgées).

En réadaptation, l'ergothérapeute accompagnera la personne à retrouver des gestes de la vie courante dans sa vie familiale, sociale, professionnelle. L'ergothérapeute pourra alors conseiller la personne handicapée, son entourage et éventuellement le milieu professionnel pour l'amélioration de l'environnement matériel (mobilier, immobilier) et urbain afin d'augmenter l'indépendance et l'autonomie.

ILLUSTRATION : *ETUDE DE CAS EN NEUROLOGIE*

Mr G., âgé de 68 ans, est hospitalisé en raison d'une hémiplégie droite avec dysarthrie (trouble de la parole). Paralysé de la moitié du corps, il est incapable de se suffire à lui-même et est totalement dépendant de l'équipe soignante.

Mr G. arrive en ergothérapie, dans le service de rééducation fonctionnelle. Après des bilans précis : moteurs, sensitifs et des fonctions supérieures, l'ergothérapeute va orienter sa prise en charge sur plusieurs plans :

- au niveau des actes essentiels de la vie : l'ergothérapeute montrera à Mr G comment s'habiller, se laver d'une seule main, comment passer du lit au fauteuil, comment manoeuvrer seul le fauteuil roulant en attendant une meilleure récupération. Au bout de dix jours Mr G est autonome. Son autonomie est accrue par quelques aides-techniques, par exemple un couteau-fourchette pour le repas.
- au niveau de la rééducation : l'ergothérapeute va stimuler en particulier la récupération musculaire du membre supérieur selon des techniques bien spécifiques, en utilisant éventuellement des jeux adaptés ou des activités artisanales, dans le but de retrouver un geste fonctionnel.

Après un temps de rééducation Mr G. n'a pas récupéré l'utilisation de son bras et la marche reste à titre d'exercice avec une canne tripode (3 pieds). Le retour à domicile est envisagé en fauteuil roulant, ce qui pose un énorme problème à la famille, percevant ce retour comme inconcevable.

Le rôle de l'ergothérapeute sera alors :

- le travail de l'autonomie de Mr G. dans des situations proches de celles du domicile.
- le contact avec la famille pour leur montrer ce que Mr G. peut faire seul et comment l'aider dans les actes qui nécessitent l'intervention d'un tiers.
- la confrontation de Mr et Mme G. pour leur permettre de verbaliser leur angoisse et d'atténuer les problèmes psychologiques.
- la visite au domicile de Mr et Mme G. pour évaluer les problèmes architecturaux : la maison est de plain-pied mais se pose le problème de l'accessibilité impossible en fauteuil roulant, en raison d'une marche et du terrain en pente. Un compte rendu est rédigé par l'ergothérapeute pour proposer des aménagements.

Mr G. regagne son domicile; Un an plus tard, au cours d'une visite d'évaluation, l'ergothérapeute a pu constater que l'état fonctionnel de Mr G. n'avait pas diminué, que les travaux d'aménagement avaient été réalisés, que Mr et Mme G. étaient satisfaits de leur vie commune au domicile

2 / ADMISSION A L'INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHERAPIE DE BORDEAUX :

Suite à l'arrêté du 20 août relatif à l'admission dans les écoles préparant au diplôme d'état d'ergothérapeute, paru le 31 août 91 au Journal Officiel, le recrutement à l'école d'Ergothérapie de Bordeaux se fera au terme d'une première année dans le cycle de la Faculté de Médecine de Bordeaux 2

**- UNIVERSITE DE BORDEAUX 2
146 rue Léo-Saignat
33076 BORDEAUX CEDEX
TEL : 05.57.57.10.10**

pour suivre un programme adapté au concours d'entrée à l'IFE de Bordeaux.(modules spécifiques d'ergothérapie, psychologie et santé-maladie-thérapeutique-handicap)

Les candidats hors région Aquitaine devront faire une demande de dérogation pour la filière ergothérapie au service de la scolarité de Médecine 1^{er} cycle dans le courant du mois de mars avant la rentrée universitaire.

Les candidats de l'île de la Réunion , des Antilles - Guyane et de Tahiti pourront suivre ce programme adapté respectivement à la Réunion , la Guadeloupe et Tahiti.

Les écoles d'Ergothérapie de Paris 20ème, Créteil, Rennes, Montpellier et Berck organisent un concours d'accès direct ,
(3 épreuves : contraction de texte, biologie/physique, tests psychotechniques).

3 / ETUDES PREPARATOIRES AU DIPLOME D'ETAT D'ERGOTHERAPEUTE

Arrêté du 21 juillet 1994 modifiant l'arrêté du 24 septembre 1990 relatif aux études préparatoires au diplôme d'Etat d'ergothérapeute.

TITRE 1er DE LA SCOLARITE

Art. 1er : Les études préparatoires au diplôme d'Etat d'ergothérapeute sont d'une durée de trois ans et comportent 3 714 heures d'enseignement théoriques et cliniques. Elles sont organisées en un premier cycle d'une durée d'un an et en un deuxième cycle d'une durée de deux ans. Les enseignements théoriques comprennent des cours magistraux, des travaux dirigés et des travaux pratiques.

TITRE II DE L'ENSEIGNEMENT

Art 8 : Durant le premier cycle, l'élève bénéficie d'enseignements théoriques répartis en six modules et d'un ou de stages cliniques.

Art 10 : Les élèves ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à chaque module sont admis en deuxième cycle.

Art 15 : Le ou les stages organisés au cours du premier cycle ne donnent pas lieu à validation.

Art 16 : Au cours du deuxième cycle, l'élève bénéficie d'enseignements théoriques organisés en neuf modules et de stages. L'ordre dans lequel les enseignements théoriques sont dispensés est déterminé par le directeur de l'école après avis du conseil technique

Art 17 : Chaque module ou partie de module peut être validé par un ou plusieurs contrôles écrits, oraux ou pratiques.

En outre, au cours du deuxième cycle, l'élève réalise dans deux modules différents deux travaux écrits de synthèse qui n'excèdent pas vingt pages dactylographiées. Le sujet est choisi par l'élève en accord avec le Directeur de l'école.

Le travail écrit de synthèse peut être :

- a/ Un travail de recherche spécifique à la pratique de l'ergothérapie
- b/ Le résultat d'observations recueillies durant les stages et portant sur l'application de techniques ergothérapeutiques à un ou plusieurs cas cliniques, l'élève s'attachant à établir le lien entre les acquis théoriques et la pratique de l'ergothérapie. Les observations recueillies durant les stages sont contrôlées par des responsables de leur encadrement.

Art 19 : Les élèves ayant obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des modules ou partie(s) ou parties(s) de module(s) de la première année du deuxième cycle sans note inférieure à 8/20 à l'un d'entre eux sont admis en deuxième année du deuxième cycle.

Art 21 bis - Les enseignements théoriques de la deuxième année du deuxième cycle sont validés lorsqu'un élève a obtenu une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 à l'ensemble des modules ou partie(s) de module(s) de la deuxième année du deuxième cycle sans note inférieure à 8/20 à l'un d'entre eux.

Art 23 : Les stages cliniques dans les structures sanitaires et médico-sociales sont validés par le médecin responsable du service d'accueil en accord avec l'ergothérapeute ayant assuré l'encadrement du stagiaire.

- La validation des stages cliniques s'effectue sur la base de trois critères :

- La capacité à établir et adapter un projet de traitement ergothérapeutique approprié au cas de patient ;
- La qualité de la relation établie par l'élève avec le patient ;
- La prestation de l'élève au cours d'un examen pratique de fin de stage similaire à l'épreuve de mise en situation professionnelle du diplôme d'état. L'examen pratique de fin de stage est validé par le médecin et par l'ergothérapeute moniteur-cadre responsable de l'élève ou à défaut par le médecin et l'ergothérapeute responsable de l'élève.

Art 23 bis : Le deuxième cycle est validé lorsque l'élève a validé la deuxième année des enseignements théoriques et l'ensemble des stages de ce cycle

L'examen en vue de l'obtention du diplôme d'Etat d'ergothérapeute est organisé par le préfet de région dans chaque région comprenant au moins une école agréée pour la préparation à ce diplôme. Deux sessions d'examen ont lieu chaque année, à des dates fixées par le préfet de région.

Art 28 : Le diplôme d'Etat d'ergothérapeute comporte deux épreuves :

- 1 - une épreuve orale portant, au choix du jury, sur la présentation et la soutenance du mémoire.
- 2 - une épreuve pratique de mise en situation professionnelle auprès d'un patient, inconnu du candidat.

Le jury comprend un médecin et deux ergothérapeutes, dont au moins un titulaire du certificat de moniteur cadre d'ergothérapie.

Art 29 : Sont déclarés admis au diplôme d'Etat d'ergothérapeute les candidats qui obtiennent un total de 10/20 à chacune des épreuves.

Art 36 : L'accès à la première année du deuxième cycle est autorisé aux titulaires du diplôme d'Etat de sage-femme, d'infirmier, de masseur-kinésithérapeute et de psychomotricien, sous réserve d'obtenir une moyenne au moins égale à 10 dans chaque module de la première année d'ergothérapie.

Etudes d'ergothérapie

L'ergothérapie est une discipline s'appliquant dans les domaines des soins, de la rééducation, et de la réadaptation, de la prévention et du conseil. Elle s'adresse à des personnes présentant de façon déclarée ou potentielle, une déficience, un dysfonctionnement, une incapacité ou un handicap de nature somatique, psychique, intellectuelle, ou associée, créant une désadaptation ou une altération de l'identité.

Les objectifs de l'ergothérapie sont le maintien ou l'accession à un maximum d'autonomie individuelle, sociale ou professionnelle de la personne désadaptée.

Il s'agit d'une méthode qui intervient à deux niveaux :

- au niveau de l'individu
- au niveau de l'environnement

(cf. *Projet pédagogique*)

Stages cliniques

Au cours de la scolarité, les étudiants sont astreints à effectuer trois types de stages d'une durée totale de 1 560 heures. (stages d'initiation - stages cliniques de base permettant à l'étudiant d'étudier l'aspect relationnel des thérapies et d'approfondir les techniques professionnelles - stages optionnels effectués en psychiatrie, ou en rééducation et réadaptation fonctionnelle ou dans les pratiques nouvelles.)

4 / FRAIS OBLIGATOIRES POUR CHAQUE ETUDIANT INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHERAPIE BORDEAUX

Rentrée 2007

| | |
|-------------------------------|-------|
| ✓ FRAIS D'INSCRIPTION : | 178€ |
| ✓ FRAIS DE SCOLARITE : | 872 € |
| ✓ FRAIS DE SECURITE SOCIALE : | 192 € |

INSTITUT DE FORMATION EN ERGOTHERAPIE CHU DE BORDEAUX

PROJET PEDAGOGIQUE 2005-2006

L'Institut de Formation en Ergothérapie de Bordeaux a été ouvert en octobre 1974, dans le cadre de l'Institut de Formation aux Métiers de la Santé du C.H.U. Il dépend de la Direction du Centre Hospitalier de Pellegrin et de la Direction Générale du CHU de Bordeaux. La gestion et l'administration de l'Institut des Métiers de la Santé sont faites par la Direction Générale du C.H.U. de Bordeaux.

Depuis juin 2002, l'Institut de Formation en Ergothérapie de Bordeaux est agréé par le Ministère de la Santé pour recevoir 30 élèves en 1er cycle chaque année. Cette augmentation d'effectifs a été mise en application à la rentrée 2003. L'IFE de Bordeaux est également habilité à recevoir des étudiants de l'île de la Réunion, des Antilles-Guyane et de Tahiti.

L'Institut de Formation en Ergothérapie est membre de l'Association Européenne ENOTHE (Réseau Européen d'Ergothérapie dans l'Enseignement Supérieur : www.enothe.hva.nl) et a établi un accord de partenariat avec l'école d'ergothérapie de l'ISEK (Bruxelles).

Présentation du projet pédagogique :

Ce document présente le projet pédagogique de l'IFE pour l'année scolaire 2005-2006, c'est-à-dire les objectifs généraux de formation, les programmes et répartitions des enseignements théoriques, pratiques et des stages, les modalités des évaluations des modules et de validation des stages.

Répartition des activités à l'intérieur de l'institut :

La Direction Médicale de l'Ecole est assurée par Mr.le Pr.BARAT, Chef du Service de Médecine Physique et de Réadaptation du C.H.U. de Bordeaux (Tastet Girard, CH Pellegrin).

Le personnel à temps plein est constitué par :

- | | |
|--|--|
| 1- une Directrice Technique : | - Mme M.Chantal MOREL - Directeur des Soins Cadre de Santé |
| 2- deux Ergothérapeutes Moniteurs-Cadres : | - Mr. Christian BELIO - Cadre de Santé - Mr J.Michel CAIRE - Cadre de Santé |
| 3- un Moniteur d'atelier : | - Mr.J.Louis SAGAN |
| 4- une secrétaire : | - Mme Brigitte RIEU |

| |
|--|
| OBJECTIFS GENERAUX DE LA FORMATION D'ERGOTHEPEUTE |
|--|

Référence : ENOTHE "Occupational Therapy Education in Europe : curriculum guidelines" , Amsterdam , 2000

Capacités requises chez l'étudiant lors de l'obtention du Diplôme d'Etat

Qualités professionnelles : capacité de l'étudiant à:

- faire preuve d'ouverture d'esprit, d'intégrité et de fiabilité
- réfléchir de façon critique à ses propres valeurs et attitudes et leur impact sur son comportement
- réagir de façon constructive à la critique
- développer son autonomie
- travailler dans les limites de ses compétences et rechercher de l'aide si nécessaire
- faire preuve de flexibilité et d'adaptation aux changements culturels et sociaux, environnementaux et politiques dans le cadre professionnel
- communiquer et interagir de façon efficace avec les autres

Responsabilité professionnelle : capacité à :

- expliquer l'ergothérapie et sa spécificité
- travailler selon la législation, la déontologie et l'éthique
- assumer ses responsabilités dans le cadre professionnel
- savoir se protéger et protéger les autres. (si nécessaire, être capable de demander de l'aide à un autre professionnel)
- raisonner et prendre des décisions adaptées
- justifier la pratique sur des bases théoriques
- valoriser le travail d'équipe interprofessionnelle et le partage des connaissances
- faciliter le travail de groupe et d'équipe

Responsabilité à l'égard des bénéficiaires et de leurs aidants: capacité à :

- travailler selon les valeurs fondamentales de l'ergothérapie
- distinguer les besoins spécifiques des personnes à l'intérieur de la société
- faire la preuve que les besoins et les choix des clients et de leurs aidants sont la cible du processus de soin
- disposer d'une base théorique suffisante pour travailler avec toute personne souffrant de déficiences fonctionnelles ou structurelles, de limitations d'activités et/ou de restrictions de la participation dans l'environnement social, tout en prenant en compte les facteurs environnementaux.
- évaluer et gérer le soin des personnes souffrant d'incapacités dans les soins personnels, les activités productives et/ou les loisirs et les rendre capables d'améliorer leurs performances fonctionnelles dans leur environnement
- sélectionner et appliquer des modèles pertinents pour l'ergothérapie adaptés au patient
- évaluer ses propres pratiques professionnelles
- établir une relation thérapeutique
- sélectionner et utiliser des évaluations standardisées ou non afin d'identifier les capacités fonctionnelles du bénéficiaire ainsi que sa capacité à s'engager dans l'activité

- entreprendre une analyse de rôle, de fonction et d'activité, analyser l'activité dans ses effets sur le patient
- partager des informations afin de donner des ressources au bénéficiaire
- évaluer le risque et prendre des décisions quant à la faculté d'un bénéficiaire de fonctionner dans son environnement communautaire
- sélectionner, adapter et utiliser les outils, les techniques et les activités thérapeutiques afin de maintenir, encourager ou s'adapter aux modifications des capacités fonctionnelles du patient
- gérer et animer un groupe thérapeutique
- utiliser les compétences de base du conseil et démontrer une connaissance de l'éthique du conseil
- promouvoir l'éducation à la santé
- veiller à ce que la pratique repose sur des preuves professionnelles reconnues
- travailler avec des bénéficiaires de cultures et origines ethniques différentes
- conserver des archives appropriées des activités thérapeutiques
- évaluer les méthodes de prestations de service dans le cadre de la gestion administrative

Recherche et développement : capacité à :

- comprendre le processus de recherche et favoriser une culture de la recherche
- appliquer le processus de recherche à la pratique en ergothérapie
- développer ses connaissances et son expérience en s'engageant dans une formation professionnelle continue et dans l'enseignement.

Promotion de la profession : capacité à :

- définir les connaissances, capacités et expertise nécessaires pour être compétent
- promouvoir positivement la philosophie de la profession dans des environnements publics ou éducatifs

| |
|--|
| VALEURS FONDAMENTALES DE L'ERGOTHERAPIE |
|--|

- La santé n'est pas seulement l'absence de maladie, mais un état de bien-être physique, mental et social dans le cadre du développement de l'autonomie de la personne..
- L'activité est nécessaire, dans un style de vie équilibré, pour le maintien de la santé.
- L'activité permet de se réaliser et de donner un sens à sa vie.
- L'engagement dans une activité significative permet d'améliorer la qualité de vie.
- L'être humain est capable de se développer, de changer et de donner un sens à sa vie : toute vie vaut la peine d'être vécue dans un développement de son autonomie.
- A travers ses activités, l'être humain interagit avec son environnement matériel et humain.
- Chaque être humain est unique de par son histoire, ses capacités, son environnement et ses projets de vie.
- Il est important pour l'ergothérapeute de prendre en compte les différents aspects de la personne (biologique et physique, psychologique et cognitif, social et culturel), ainsi que son environnement humain et matériel dans l'élaboration de son projet de vie.
- Il est important pour l'ergothérapeute d'aider la personne à développer au maximum son indépendance et son autonomie.
- Il est important pour l'ergothérapeute de s'adapter aux besoins des bénéficiaires dans le cadre d'une relation thérapeutique de coopération mutuelle et dans le respect des règles déontologiques.

PREMIER CYCLE DES ETUDES D'ERGOTHERAPIE

Le premier cycle des études d'ergothérapie doit permettre d'aborder les aspects bio-psycho-sociaux de l'homme sain et les activités qui composent la vie quotidienne, sociale, de loisirs et la vie professionnelle, ainsi que les fondements de l'ergothérapie.

OBJECTIFS GENERAUX

MODULE I : METHODOLOGIE GENERALE

Objectif * Comprendre et utiliser une méthodologie adaptable aux situations de la pratique professionnelle et de la recherche en ergothérapie
 * Apprendre et utiliser les bases de la communication orale et écrite à caractère professionnel (initiation à la démarche de recherche scientifique, analyse critique d'articles scientifiques, recherche documentaire, note de synthèse, rapports...).

MODULE II : FORMATION A LA RELATION

Objectif * Acquérir et développer la capacité à établir une relation avec autrui en situation professionnelle (TP et stages). Repérer la place et le rôle de l'ergothérapeute au sein d'une équipe pluridisciplinaire auprès du patient et de sa famille.
 * Acquérir une connaissance générale des grands courants de pensée en Sciences Humaines et de ses principaux auteurs.
 * Se former à une approche culturelle du soin.

MODULE III : ANATOMIE- BIOMECHANIQUE ET CINESIOLOGIE

Objectif Connaissance de l'homme en mouvement :
 composantes cinétiques et biomécaniques de l'activité humaine (comprenant l'évaluation des amplitudes articulaires, musculaires et des sensibilités).
 Cet enseignement est un complément et une synthèse du module d'anatomie de l'année préparatoire à Bordeaux 2.

MODULE IV : PHYSIOLOGIE/NEURO-ANATOMIE/NEURO-PHYSIOLOGIE

Objectif Physiologie générale et physiologie nerveuse. Introduction à la pathologie.
 Cet enseignement est un complément et une synthèse de l'enseignement dispensé au cours de l'année préparatoire de Bordeaux 2 .

MODULE V : TECHNOLOGIE

Objectif Connaître les principales techniques liées aux activités artisanales et d'expression.
 Initiation au travail de comédien (initiation « clown ») et à la gestion d'activités en groupe.
 Normes d'accessibilité et d'aménagement du domicile, principes de base de la construction.
 Expérimenter et transposer par des mises en situation ces différentes notions (maniement du fauteuil roulant, manutention de malades, études de l'accessibilité de différents services du CHU et de lieux publics).

MODULE VI : METHODOLOGIE PROFESSIONNELLE

Objectif Découvrir le cadre général régissant les actions d'accueil, de soins de personnes malades ou handicapées.
 Analyser les actions de prévention, de rééducation et de réadaptation
 Connaître les milieux de vie et d'activités de l'individu
 Evaluer les avantages et les limites de l'ergothérapie
 Acquérir les connaissances et les comportements fondamentaux de l'ergothérapeute et les principes du traitement en ergothérapie, incluant l'étude et le maniement d'outils d'évaluation des situations de handicap.

FORMATION CLINIQUE :

Des travaux pratiques en services de soin ainsi que deux stages d'initiation clinique en janvier et mai permettent à chaque étudiant d'aborder l'ergothérapie et la diversité de ses applications pratiques.

Ces stages sont l'occasion pour l'étudiant de se familiariser avec le processus d'évaluation ergothérapique et donnent lieu à la production de documents de synthèse à caractère professionnel (rapport de stage, compte rendu d'entretien, évaluation de l'appareil locomoteur, de l'appareil cognitif., questionnaire de style de vie, analyse d'activité...)

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS 1ère ANNEE

Lundi 12 septembre 2005

Rentrée scolaire

SEPTEMBRE à

Module I : Méthodologie de la recherche, recherche bibliographique, initiation aux outils statistiques. Analyse critique d'un article scientifique (en Anglais). Bases de la cognition humaine

Module II: Formation à la relation en lien avec le développement de l'enfant. Approche interculturelle de la relation. Introduction aux pathologies de la relation. Psychologie de la santé.

DECEMBRE

Module III : Synthèse anatomie des membres et du rachis – Biomécanique – Evaluation de l'appareil locomoteur (bilan articulaire et musculaire et des sensibilités).

Module IV : Physiologie et Neuro-Anatomie (descriptive et fonctionnelle)

Module V : Formation pratique aux activités : Analyse des activités manuelles, des activités de la vie quotidienne et professionnelle.

Accessibilité. Initiation à l'ergonomie.

Activités d'expression (expression corporelle, picturale, clown)

Formation aux gestes de premiers secours

Manutention des malades

Module VI : Pathologie médicale et chirurgicale

Approche psycho-sociale et anthropologique du handicap.

Fondements de l'ergothérapie.

Principes, moyens, champs d'applications et techniques de l'ergothérapie.

- **Vendredi 9 décembre : fin des cours**
- **12 au 16 décembre : Evaluations**
- **19 décembre au 2 janvier : Vacances de Noël**

Mardi 3 au vendredi 20 janvier 2006 : 1^{er} stage d'observation

Lundi 23 janvier 2006 Reprise des cours

- JANVIER** à **Module I** : Méthodologie de la recherche : Présentation de travaux de recherche en lien avec la cognition humaine, élaboration d'un projet de recherche, méthodologie d'observation.
- Module II**: Formation à la relation en lien avec l'expérience acquise pendant le stage.
- Module III** : TP cliniques d'évaluation du handicap. Elaboration de fiches de synthèse.
- AVRIL** **Module IV** : Neuro-anatomie fonctionnelle.
- Module V** : Poursuite des activités – Accessibilité – Aides-techniques
- Module VI** : Socio-anthropologie – Santé publique – Processus d'intervention et modèles conceptuels en ergothérapie - Traumatologie
- **Vendredi 7 avril: fin des cours**
 - **10 au 14 avril: Evaluations**
 - **17 avril au 1^{er} mai : Vacances de Pâques**

Mardi 2 mai au vendredi 19 mai 2006 : 2^{eme} stage d'initiation

MAI à JUIN Module I à VI -. Remise des dossiers en cours et fin des enseignements.

- **Vendredi 9 juin : fin des cours**
- **12 juin au 16 juin : Evaluations écrites et orales (modules 1, 2, 3, 4, 5, 6)**
- **19 juin au 23 juin : Evaluations orales et pratiques (modules 2, 3, 5, 6)**
- **Rattrapages : 29 et 30 juin 2006**

EVALUATIONS 1^{ère} ANNEE

Chaque module ou partie de module peut être validé par un ou plusieurs contrôles écrits, oraux ou pratiques. **Les étudiants ayant obtenu une note au moins égale à 10, à tous les modules** valident leur année scolaire.

Une épreuve de **rattrapage** portant sur **l'ensemble du module** est prévue en cas de note inférieure à 10.

Dans le cas d'un rattrapage, la note obtenue se substitue à la précédente note.

Contenu des évaluations de Décembre

Module I : **Méthodologie générale :**

- évaluation écrite : analyse critique d'un article scientifique et méthodologie

Module II : **Formation à la relation :**

- évaluation écrite sur la partie du module enseignée pendant le trimestre

Module III : **Anatomie-Biomécanique**

- évaluations écrites : membre supérieur / membre inférieur
- évaluation pratique : bilans articulaire et musculaire

Module IV : **Physiologie / Neuro-Anatomie**

- évaluation écrite : physiologie - neuro-anatomie descriptive

Module V : **Technologie 1**

- activités manuelles : contrôle continu
- dessin architecture et maquette

Module VI : **Méthodologie professionnelle.**

- évaluation des dossiers de recherche documentaire et d'initiation méthodologique
- évaluation écrite : pathologie médicale et traumatologique

Contenu des évaluations Avril et Juin

Module I : **Méthodologie générale :**

- évaluation écrite de méthodologie
- évaluation orale , et dossier thématique

Module II : **Formation à la relation :**

- évaluation orale sur dossier

Module III : **Anatomie-Biomécanique**

- évaluation écrite rachis et dossier clinique

Module IV : **Physiologie et neuro-anatomie**

- évaluation écrite

Module V : **Technologie 1**

- accessibilité et construction
- activités artisanales : contrôle continu
- évaluation de l'activité animation de groupe et dossier

Module VI **Méthodologie Professionnelle**

- évaluation écrite de méthodologie appliquée
- évaluation écrite sur les modèles conceptuels en ergothérapie
- évaluation écrite de pathologie traumatique
- évaluation orale et dossiers réalisés (rééducation, réadaptation, insertion sociale, professionnelle et synthèse d'ouvrage).

2EME CYCLE DES ETUDES D'ERGOTHERAPIE

Le 2ème cycle des études d'ergothérapie dure deux ans, au cours duquel l'élève bénéficie d'enseignements théoriques (cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques) répartis en 9 modules et de stages cliniques.

Certains modules sont enseignés uniquement en 2ème cycle 1ère année (2èA), d'autres uniquement en 2ème cycle 2ème année (3è A), d'autres se poursuivent sur les deux ans (2è A et 3è A).

Les modules se répartissent ainsi :

| | |
|-------------|---|
| MODULE VII | : Technologie 2 (2èA) |
| MODULE VIII | : Psychologie, pédagogie, sociologie (2è et 3è A) |
| MODULE IX | : Affections neurologiques (2è et 3è A) |
| MODULE X | : Psychiatrie (2è et 3è A) |
| MODULE XI | : Pathologies ostéoarticulaires et musculaires (2è A) |
| MODULE XII | : Gérontologie et gériatrie (2è et 3è A) |
| MODULE XIII | : Pathologies diverses (2è A) |
| MODULE XIV | : Appareillage (2è A) |
| MODULE XV | : Législation (3è A) |

Les stages cliniques se répartissent ainsi :

2^{ème} année :

- fin janvier-début mars : 7 semaines de stage

- juin-juillet : 9 semaines de stage

3^{ème} année :

- septembre-octobre : 6 semaines de stage

- novembre-décembre: 6 semaines de stage

- mars-avril : 7 semaines de stage

La validation des stages cliniques s'effectue sur la base de 3 critères :

- la capacité à établir et adapter un projet de traitement ergothérapeutique approprié au cas du patient,
- la qualité de la relation établie par l'élève avec le patient,
- la prestation de l'élève au cours d'un examen pratique de fin de stage similaire à l'épreuve de mise en situation professionnelle du diplôme d'état.

La validation des modules du 2è cycle a été modifiée en 2004 pour les étudiants rentrant en 2è cycle. Les étudiants ayant obtenu une note moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à chaque module ou partie de module enseigné pendant la première année de deuxième cycle sont admis en deuxième année du deuxième cycle. Une épreuve de rattrapage obligatoire est organisée pour les étudiants ayant obtenu une note inférieure à 10 sur 20 à un module ou partie de module. Elle porte sur l'ensemble des modules ou parties de module considérés et comprend pour chacun d'entre eux au moins un contrôle écrit anonyme. Les étudiants doivent alors obtenir aux épreuves de rattrapage une note égale ou supérieure à 10 sur 20 pour être admis en deuxième année de deuxième cycle. Toutefois, les étudiants qui, à l'issue des épreuves de rattrapage, conservent, pour un module ou une partie de module, une note inférieure à 10 sur 20 peuvent être admis en deuxième année du deuxième cycle et doivent, au cours de cette deuxième année, valider le module non acquis pour pouvoir se présenter aux épreuves du diplôme d'Etat.

Au cours du 2ème cycle, les étudiants doivent réaliser un mémoire de fin d'études qui sera soutenu lors du passage du diplôme d'état d'Ergothérapeute . C'est un travail écrit individuel d'un minimum de 40 pages hors annexes. Le mémoire est centré sur l'ergothérapie soit au travers d'une *recherche fondamentale*, soit au travers d'une *recherche appliquée*. Le mémoire de fin d'études s'intègre dans une démarche d'initiation à la recherche. Le mémoire se définit par une réflexion personnelle de l'étudiant, reposant sur un questionnement, une analyse, une démarche comparative, une expérimentation, ...

Le mémoire s'intègre dans la démarche d'analyse de pratique et de professionnalisation.

OBJECTIFS DU 2EME CYCLE

Ce cycle prépare l'étudiant au Diplôme d'Etat d'Ergothérapeute. L'étudiant devra donc y acquérir les connaissances essentielles pour sa future profession, mais aussi la maturité et la réflexion nécessaires à tout thérapeute.

Module VII Technologie 2 Ergonomie et analyse des activités, Réadaptation

Objectifs Acquérir une méthodologie d'analyse de situation dans la pratique de l'ergothérapie. En lien avec son expérience de stage ou à partir d'études de cas, l'étudiant doit pouvoir analyser en quoi l'activité proposée est signifiante et significative pour la personne ayant une déficience, une incapacité ou vivant une situation d'handicap. Cette démarche d'observation et d'analyse s'intègre dans l'élaboration de processus de soin en ergothérapie. S'ouvrir sur des technologies nouvelles et novatrices. Ce module est dans la continuité du module VI (méthodologie professionnelle).

Module VIII Psychologie, pédagogie, sociologie

Objectifs Connaître l'homme dans son développement, dans ses fonctions mentales et dans sa vie de relation. Développer la capacité à établir une relation professionnelle avec autrui, à réfléchir sur les différentes interactions lors de l'exercice professionnel, à savoir se positionner en tant qu'ergothérapeute vis-à-vis du patient, de sa famille, de l'institution. Cet enseignement vise à amener l'étudiant à réfléchir et à verbaliser sur son vécu, en lui apportant des grilles de compréhension (éléments de savoir et de méthode). De plus ce module poursuit l'acquisition des principes de méthodologie scientifique dans le but de la rédaction du mémoire du diplôme d'état. Ce module est en lien avec le module I (méthodologie générale) et module II (formation à la relation).

Module IX Affections neurologiques

Objectifs Sensibiliser l'étudiant à la démarche neurologique et lui faire acquérir les connaissances pathologiques de base nécessaires à l'exercice de l'ergothérapie dans ses dimensions fonctionnelles, relationnelles et réadaptatives en neurologie.

Module X Psychiatrie

Objectifs Donner à l'étudiant les bases essentielles à la compréhension des mécanismes normaux et pathologiques du fonctionnement mental. Il est étroitement lié à l'enseignement de la psychologie et à l'enseignement clinique. Il doit permettre à l'étudiant de trouver sa spécificité dans la relation avec le patient et de répondre aux demandes explicites ou latentes de ce dernier, dans le cadre de la prescription. Enfin, il doit permettre au futur professionnel de se situer au sein d'une équipe.

Module XI Pathologies ostéo-articulaires et musculaires

Objectifs Permettre à l'étudiant, à partir des connaissances nécessaires de la pathologie ostéo-articulaire et musculaire, d'élaborer des démarches thérapeutiques visant à l'optimisation des fonctions de postures, de déplacement et de gestualité.

Module XI / Gérontologie et gériatrie

Objectifs Amener l'étudiant à prendre conscience que le vieillissement comporte des aspects spécifiques, d'ordre physiologique, psychologique et social et lui donner les moyens d'y répondre au cours de son exercice ergothérapeutique.

Module XII / Affections diverses

Objectifs Transférer les acquis de la méthodologie professionnelle et de la mise en place de processus d'intervention spécifiques en ergothérapie pour des affections cardio-vasculaires et respiratoires, déficits sensoriels, cancer et sida.

Module XIV Appareillage

Objectifs Connaître le fonctionnement des différents types de prothèses et orthèses en vue d'en permettre l'intégration. Concevoir et réaliser des appareillages en vue du maintien ou de l'amélioration des capacités fonctionnelles du sujet.

Module XV Législation et déontologie

Objectifs Permettre d'acquérir la connaissance du statut professionnel face aux diverses modalités d'exercice et de déontologie.

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS 2^{ème} ANNEE

1^{er} semestre

Jedi 1^{er} septembre 2005

Rentrée scolaire

SEPTEMBRE

Module VII: Analyse d'activité, Aides-techniques, Réadaptation, Manutention de malades, Préparation aux techniques d'entretien.

OCTOBRE

Module VIII : Psychologie, Introduction à la psychopathologie, Méthodologie de conduite de projet.

NOVEMBRE

Module IX : Neurologie périphérique: pathologie et ergothérapie ; Neurologie centrale : tout le programme de pathologie- sauf IMC, ergothérapie en neurologie centrale ; Neuro-psychologie : clinique et ergothérapie.

DECEMBRE

Module X : Psychiatrie de l'adulte psychoses et névroses – approche de l'ergothérapie en psychiatrie.

Module XI : Traumatologie : ergothérapie, Rhumatologie – Amputés – Brûlés : pathologie et ergothérapie.

JANVIER

Module XII : Introduction à la Gérontologie-Gériatrie

Module XIV : orthèses : théorie et pratique – appareillage des amputés

Module XIII : Le processus d'intervention en ergothérapie : Les déficiences visuelles - Cardiologie

- 17 décembre 2005 au 2 janvier 2006 inclus : vacances de Noël
- Mardi 3 janvier 2006 Rentrée scolaire
- Vendredi 13 janvier : fin des cours
- semaine du 16 au 20 janvier: évaluations

2^{ème} semestre

- Lundi 23 janvier au 10 mars 2006 : stage à plein temps (7 semaines)

Lundi 20 mars au 24 mai :

Module VII : Ergonomie - Réadaptation

Module VIII : Psychologie

Module IX : Ergothérapie en Neurologie centrale

Module X: Pathologie psychiatrique, Ergothérapie en psychiatrie, conduites addictives – autisme

Module XII : Ergothérapie en psycho-gériatrie

- Lundi 10 avril au 23 avril inclus : Vacances de Pâques
- Semaines du 15 au 24 mai : évaluations et rattrapages
- Lundi 29 mai au 30 juillet : stage à plein temps (9 semaines)
- 4 septembre 2006 : reprise des cours à l'IFE (3^{ème} année)

EVALUATIONS 2ème ANNEE

I^{er} semestre

MODULE VII : Technologie 2

- Dossier écrit sur l'analyse d'activité
- Evaluation manutention de malades

MODULE VIII : Psychologie-Sociologie

- Dossier en psychologie

MODULE IX : Neurologie

- Evaluation écrite : étude de cas en neurologie périphérique ou tétraplégie

MODULE XI : Affections ostéo-articulaires et musculaires

- Dossier traumatologie-orthopédie : écrit et oral
- Evaluation écrite : étude de cas soit amputés, soit brûlés, soit rhumatologie

MODULE XIV : Appareillage

- Evaluation continue pratique d'orthèses
- Evaluation écrite sur l'ensemble du module
-

=====

AVRIL : Evaluation intermédiaire

MODULE IX : Neurologie

- Dossier en neuro-psychologie avec présentation sur Powerpoint

2^{ème} semestre

MODULE VII : Technologie 2

- Dossier de réadaptation
- Présentation d'une étude de cas à partir d'un des stages de 2^{ème} année (du 23 janvier au 10 mars 2006).

MODULE VIII : Psychologie-Sociologie

- Présentation dossier et oral en lien avec le travail de recherche en Sciences Humaines : conduite de projet

MODULE IX : Neurologie

- une étude de cas de neurologie centrale

MODULE X : Psychiatrie

- une évaluation écrite sur l'ensemble du module : pathologie
- une évaluation écrite sur l'ensemble du module : ergothérapie

MODULE XII : Gériatrie et Gériatrie

- une évaluation écrite sur l'ensemble du module : pathologie
- une évaluation écrite sur l'ensemble du module : ergothérapie

MODULE XIII : Affections diverses

- une évaluation écrite portant sur l'ensemble du module.

ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS 3^{ème} ANNEE

- 5 au 16 septembre 2005 : cours à l'IFE :

SEPTEMBRE

Module VIII : Pédagogie - Communication:
suivi de stage et suivi du mémoire

Module X : Ergothérapie en psychiatrie : Etudes de cas

Module XII : géronto-psychiatrie

- 19 septembre au 28 octobre 2005 : stage (6 semaines)

- période du 2 au 10 novembre : regroupement pédagogique à l'IFE :

NOVEMBRE

Module VIII : Pédagogie - Communication:
suivi de stage et suivi du mémoire

Module IX : Introduction à la neurologie pédiatrique

Module X : Ergothérapie en psychiatrie

Module XV : Législation de l'ergothérapie

- lundi 14 novembre au 23 décembre: stage (6 semaines)

- 24 décembre 2005 au 2 janvier 2006 : Vacances de Noël

Mardi 3 janvier 2006 :

Reprise des cours :

Module VIII : Pédagogie - Communication:
suivi de stage et suivi des mémoires :

Remise du 1^{er} écrit intermédiaire : lundi 16 janvier

Module IX : Pathologie et Ergothérapie auprès des enfants IMC
- Etudes de cas de neurologie centrale en commun avec l'IFMK

Module X : Psychiatrie – Pedopsychiatrie - Ergothérapie en
psychiatrie et pedo-psychiatrie

Module XII : Gérontologie et Gériatrie - Psycho- gériatrie

Module XV : Législation de l'ergothérapie -Santé publique
Législation sociale – législation du travail

JANVIER

à

MARS

- 27 février au 10 mars 2006 : Evaluations
- 13 mars au 28 avril 2006 : Stage (7 semaines)
- 29 avril au 8 mai 2006 : Vacances de Pâques
- 9 au 24 mai 2006 :

MAI

Préparation D.E

Suivi de stage et suivi des mémoires

Remise du 2^e écrit intermédiaire : mercredi 10 mai

- fin mai/début juin 2005 : Evaluations de rattrapage
Travail personnel
- 7 juin 2006 : Remise du mémoire pour le Diplôme d'Etat
- 12 au 23 juin 2006 : Préparation au DE par petits groupes
- semaine 26 au 30 juin 2006 : Diplôme d'Etat

EVALUATIONS 3ème ANNEE

MODULE VIII : Pédagogie Communication

- présentation écrite et orale du 1^{er} Ecrit intermédiaire du mémoire (fin janvier)
- présentation écrite et orale du 2^e Ecrit intermédiaire du mémoire (mi-mai)

MODULE IX : Neurologie

- une évaluation écrite : étude de cas IMC (février)
- une évaluation de neurologie : mise en situation professionnelle (début mars).

MODULE X : Psychiatrie

- une évaluation écrite : une étude de cas (février)
- une évaluation orale de psychiatrie : mise en situation professionnelle (début mars).

MODULE XII: Gérontologie et gériatrie

- une évaluation écrite: étude de cas (février)

MODULE XV : Législation

Deux évaluations (début mars)

- une évaluation écrite sur la législation sociale et le droit du travail
- une évaluation orale sur la législation de l'ergothérapie, la déontologie et l'éthique.
